

Programme Formation Initiale SST

Durée totale de la formation : 14 heures minimum pour 10 stagiaires (plus si nécessaire pour traiter les risques spécifiques à l'entreprise)

Nombre de participants : de 4 minimum à 10 (la formation ne peut avoir lieu avec moins de 4 participants)

Lieu de formation : dans vos locaux ou dans une salle réservée à cet effet

Prérequis : aucun

Objectif de la formation : A l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement, face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victime(s). Il doit être capable également d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels. Ceci dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Evaluation de la formation : Durant la formation, les acquis sont validés soit par un QCM, soit par la pratique efficace des gestes de secours. En fin de formation, chaque participant est évalué individuellement. Il doit répondre positivement aux compétences attendues selon la grille de certification de l'INRS en vigueur et intervenir sur un accident du travail simulé.

A la fin de la formation, chaque candidat qui a suivi l'ensemble de la formation et a réussi l'évaluation se voit délivrer le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Encadrement de la formation : la formation est encadrée par un formateur SST certifié par l'INRS.

Méthodes pédagogiques : apport de connaissances, exposés participatifs, questionnement, simulations d'accidents du travail

Contenu :

Jour 1 - Matin

- 1- Etre capable de situer le cadre juridique de l'intervention du SST
- 2- Etre capable de situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - a- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention
 - b- Etre capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
 - c- Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
 - d- Etre capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
 - e- Etre capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses ou/et les atteintes à la santé. Différencier la protection de la prévention
- 3- Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)
 - a- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - b- Etre capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre
- 4- Etre capable de réaliser une protection adaptée

Jour 1 – Après-midi

- 5- Etre capable d'examiner la (les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- 6- Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement
- 7- Etre capable de secourir la (les) victime(s) de façon appropriée
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime ne répond pas mais elle respire

Jour 2 - Matin

- 7- Etre capable de secourir la (les) victime(s) de façon appropriée
 - La victime ne répond pas et ne respire pas
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Jour 2 – Après-midi

- 7- Etre capable de secourir la (les) victime(s) de façon appropriée
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- 8- Epreuves certificatives

Renouvellement : tous les 24 mois

Délais d'accès : 15 jours (et +)

Handicap : pour toute demande spécifique, veuillez nous contacter

Tarif : sur devis